

Editorial :

## L'été sera chaud ! Et la rentrée !

**Le projet de loi Transformation de la fonction publique** prévoit un recours accru aux contractuels, une fusion des instances représentatives du personnel et leur affaiblissement, un déroulé de carrière et une rémunération au mérite, touche à l'harmonisation de la durée du temps de travail dans la FPT. Le tout dans un calendrier très serré. Olivier Dussopt, le secrétaire d'Etat en charge du projet reconnaît qu'il est inspiré du privé.



Ce projet fait actuellement la navette entre les chambres parlementaires. Ce ne sont pas les quelques amendements, même s'ils sont pris en compte, qui vont nous rassurer. Pire, ce projet de loi aura aussi des impacts sur les régimes de retraite des fonctionnaires.

Émilie Chalas, députée LaREM de l'Isère et rapporteure du projet de loi de "Transformation de la fonction publique"

« Le contractuel est embauché très vite à la discrétion de l'employeur public sur un salaire avec une mission pour un temps donné. En revanche, il n'est pas possible de faire évoluer la personne sur ce contrat-là. »

« Les concours et les filières sont relativement archaïques. »

« Paradoxalement, le CDD va permettre de déprécieriser. »

« Comme un salarié du privé, un agent public n'a plus une seule vie. La fonction publique doit donc s'adapter à ces rythmes nouveaux. C'est aussi un texte au service des employeurs publics, puisqu'il leur offre plus de souplesse dans la gestion de la masse salariale. »

« La souplesse ne doit pas être un gros mot dans la fonction publique. Bien au contraire. Elle va permettre de responsabiliser les employeurs publics. »

Source AEF Info



## RDV salarial du 2 juillet 2019 | Une nouvelle marque de surgelés est arrivée : Dussoptgel

A l'occasion de ce que seul le gouvernement peut appeler un « rendez-vous salarial », le secrétaire d'État a réussi l'exploit invraisemblable, dans un propos introductif d'environ une demi-heure, de ne pas prononcer une seule fois les mots de mesures générales ou de revalorisation du point d'indice !

**Le gouvernement a par ailleurs confirmé sa volonté de développer les dispositifs d'individualisation des rémunérations. A l'évidence, l'ultra-libéral secrétaire d'État prépare le terrain pour une absence de toute mesure générale et prépare donc le gel de la valeur du point jusqu'en 2022, fin de la mandature actuelle.**

Il s'agit bien là de dogmatisme puisque ce chantre de la loi du marché s'est montré incapable de répondre aux arguments de la CGT. Il confirme ainsi le peu de cas qu'il fait des agents et de leurs représentants. Mais il devrait faire attention car le légitime mécontentement des salariés grandit chaque jour. Et la CGT, s'emploiera à l'amplifier encore et à faire converger les colères pour élever le rapport de forces et l'inscrire dans la durée, dans l'unité la plus large possible.

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/remunerations/rendez-vous-salarial-du-2-juillet-2019/article/rdv-salarial-du-2-juillet-2019-une-nouvelle-marque-de-surgeles-est-arrivee>



## LA CASSE DES SERVICES PUBLICS ET DU STATUT, LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ, ON N'EN VEUT TOUJOURS PAS !

### Retraite | Le coup de "Jarnac" du gouvernement !

Depuis quelques jours, les médias dévoilent les intentions gouvernementales d'un nouveau recul de l'âge de la retraite, avant même la « grande réforme des retraites » promise par Emmanuel Macron.

La CGT dénonce le jeu de dupes mené depuis des mois par le gouvernement et son haut-commissaire, avec des mesures annoncées mais jamais exposées durant toute la phase de concertation. Sans attendre la future réforme universelle, le gouvernement anticipe de nouvelles régressions sociales en reculant l'âge de la retraite à taux plein par le biais de la décote. Il ne cache d'ailleurs plus désormais que son objectif est de reculer l'âge réel de départ à la retraite à 64 ans puis à 65 ans et, cela, le plus rapidement possible. Le gouvernement envisage, en effet, dès 2020 (à travers la loi de finance de la sécurité sociale) d'accélérer l'allongement de la durée de cotisation (de 167 à 172 trimestres) prévu par la réforme Touraine. **Toutes les générations nées à partir de 1963 seront concernées ; dès 2025, elles devront avoir cotisé 172 trimestres.** Elles vont donc subir une double peine : l'allongement de la durée de cotisation requise qui les obligera à reporter leur départ au-delà de 62 ans et la bascule dans le futur système à points. Cette nouvelle annonce nous montre bien qu'aucun futur retraité ne sera épargné.

Ceci confirme que le véritable objectif du gouvernement n'est pas de mettre en place un système dans lequel « un euro cotisé rapporterait les mêmes droits pour tous » – ce qui est, de toute façon, impossible – mais de baisser la part des dépenses de retraite dans le Produit intérieur brut (PIB). Ceci aura pour conséquence une inéluctable baisse du niveau des pensions.

C'est bien le but qui se cache derrière le régime par points, ainsi que la CGT l'a révélé de longue date.

Pour ce faire, le gouvernement ressort l'argument éculé du déficit des retraites. Personne n'est dupe, le patronat comme le gouvernement n'arrivent plus à masquer que **c'est l'exonération des cotisations sociales qui grève le financement des retraites.**

Ainsi, en est-il de la prime Macron dite « de pouvoir d'achat », comme de la défiscalisation des heures supplémentaires, qui illustrent cette politique qui fragilise notre protection sociale, en lieu et place d'une véritable augmentation des salaires.

Ce gouvernement veut passer en force en avançant en brouillant les pistes. Il est en train de nous rouler dans la farine !

Une seule réponse est possible, selon la CGT : construire une large mobilisation sociale pour empêcher ces mauvais coups.

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/protection-sociale/retraites/expressions/article/retraite-le-systeme-de-retraite-par-points-voulu-par-macron-c-est-travailler>



➤ **La compensation du temps syndical des représentants CGT**

Nous avons rappelé au président que les représentants du personnel siègent pour l'ensemble des agents de la collectivité et que leur action, dans le cadre du dialogue social ne doit plus impacter les services dans lesquels, ils exercent leur mission.

**Réponse :** les décharges syndicales seront compensées au même titre que les absences pour raison médicale ou autre sur le budget alloué aux Directions Générales pour le remplacement d'agents par des contractuels. Chaque direction jugera de l'opportunité, en fonction de l'absence et des besoins du service de remplacer ou non l'agent concerné !

✚ **L'activité syndicale, puisqu'elle concerne l'ensemble de la collectivité doit être compensée par un budget supplémentaire, en tenant compte des résultats aux élections professionnelles.**

➤ **Le médecin du travail**

Les agents sont inquiets de l'absence d'un médecin de prévention pour leur suivi médical, notamment, ainsi que pour la validité de leurs autorisations de conduite, leurs habilitations...

**Réponse :** peut-être une bonne nouvelle. La venue d'un médecin ! Attendons quand même la confirmation !

En attendant, pour les agents qui devraient renouveler leurs habilitations, et ayant une visite médicale de plus de 2 ans, la collectivité les dirigera vers des médecins agréés.

✚ **Merci à celles et ceux qui nous ont transmis le questionnaire. Nombreu.s.es sont les agent.e.s dont la visite médicale date de 2017 ou 2016 ! Espérons la reprise des visites médicales avant 2020 !**

➤ **Le Régime Indemnitare (RI)**

L'administration continue de nous présenter en Comité Technique les tableaux nationaux, concernant le RIFSEEP sans nous indiquer le montant du RI pour les différentes catégories d'agents.

Nous avons réaffirmé notre opposition au salaire au mérite, notre demande de négociation du RI pour plus de transparence en positionnant chaque mois le montant de l'IFSE selon le grade de l'agent et en fin d'année le CIA à 1 000 € par agent.e.s.

**Réponse :** plus de 400 agents, ayant signé la pétition contre le salaire au mérite (1 000 € pour toutes et tous) est un chiffre très intéressant, **mais les élus de la collectivité tiennent à ce levier pour motiver les agent.e.s !**

Le fameux protocole de cahors (1,2% d'augmentation du budget de fonctionnement) ne permet pas de faire évoluer le RI du CD 37 !

✚ **Continuons à signer et faire signer la pétition, toujours en ligne dans l'intranet**

➤ **La gestion du temps de travail dans les collègues**

La décision juridique concernant la récupération ou non du temps après un arrêt maladie, accident de service devrait être effective le deuxième semestre de 2019. En attendant que fait-on ? On continue à compter les points, sachant que les agent.e.s et la collectivité sont dans la difficulté avec ce système.

**Réponse :** la procédure est en cours depuis l'ancienne majorité, on ira jusqu'au bout « pour ne pas avoir mobilisé les tribunaux pour rien » et en fonction de la décision de justice, on continuera d'appliquer ou non !!!

✚ **La CGT suivra ce dossier**

➤ **La compensation financière des temps de trajet**

Les agent.e.s du département sont compensés.e.s de moitié pour leur trajet en transport en commun.

Nous avons demandé la possibilité d'octroyer une compensation financière pour les agent.e.s utilisant leur véhicule personnel sur de grandes distances en milieu rural, ne pouvant bénéficier des transports en commun, pour l'équité.

**Réponse :** aucun moyen financier pour négocier quoi que ce soit ! Même si le gouvernement réfléchit en ce moment à la défiscalisation du co-voiturage ou de trajets mobilité verte (vélos...), le président nous répond qu'il étudiera au moment de la promulgation de la loi !

✚ **La CGT suivra ce dossier**

➤ **Le pôle garage**

Des difficultés subsistent au pôle garage en termes d'effectifs (mécaniciens Poids Lourds, magasinier). Il y a urgence pour mener à bien les différentes missions.

**Réponse :** difficile de trouver 2 mécaniciens Poids Lourds ; le département propose des rémunérations de -500 € par rapport aux salaires dans le privé et comme il y a pénurie de cette main d'œuvre !

Pour compenser les difficultés du magasinier, la collectivité étudie la possibilité d'embaucher un contractuel pour quelques temps.

✚ **La CGT souhaite une décision et une action rapide**

Le Syndicat CGT/CD 37 souhaite de bonnes vacances à l'ensemble du personnel du Conseil départemental d'Indre et Loire.

Les militant.e.s et représentant.e.s du personnel CGT se relaieront pour se tenir informer et vous tenir informer des nombreux dossiers qui évolueront en juillet et août.

Nous vous donnons rendez-vous en septembre pour une rentrée revendicative dans l'intérêt des Agents de Notre Fonction Publique et des Usagers.



Et cet automne, pas sûr que l'on ait le temps et le loisir d'aller aux champignons !!!

Nous continuerons à aller à la rencontre des agent.e.s, notamment des collègues, dès le 26 août pendant les journées de permanences.



<https://onenveutpas.fr/>

Urtikan.net

-FMSOUR-